

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
18 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
10 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE  
21 novembre 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 24

PROCURATION(S) 06

VOTANTS 30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, SABIRI.  
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** M., GASSA et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, DEBOISSY, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Étaient absents :** MM. GODEFROY, THIERY. Et Mme GÜTH.

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à M. COQUELET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, QUEVAL, MULLER, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA, MOREL.

### Délibération N°01

#### DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après adoption de la décision modificative n°1, a fixé le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 74 957 554 € dont 36 361 618,99 € en investissement.

Il est proposé, aujourd'hui, d'adopter une décision modificative n°2 afin d'ajuster les montant des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour un montant de – 408 000 €.

En fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les recettes complémentaires constatées (533 k€) pour abonder les dépenses de fonctionnement.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 Charges à caractère générale	62 000	013 Atténuations de charges	92 500
012 Charges de personnel	246 000	73 Impôts et taxes	68 204
65 Autres charges de gestion courante	60 000	74 Dotations et participations	38 051
68 Dotations aux provisions	165 000	78 Reprises sur provisions	325 888
Dépenses de fonctionnement réelles	533 000	042 Recettes de fonctionnement réelles	524 643
		042 Recettes de fonctionnement réelles	8 357
Opérations d'ordre	0	Opérations d'ordre	8 357
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>533 000</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>533 000</b>

Les recettes de fonctionnement supplémentaires émanent :

- De remboursement supplémentaires sur les salaires (assurance, indemnités journalière et supplément familial de traitement) pour 92k€,
- De l'attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 111k€ et de l'ajustement des recettes fiscales attendues d'après nos bases définitives 2024 (-43k€),
- Dotations et participations complémentaires pour 38k€,
- De régularisations comptables et reprises sur provisions pour 325k€.

En dépense, des crédits supplémentaires sont prévus pour :

- L'ajustement des dépenses de personnels pour 246k€, nécessaire en raison du remplacement d'agents et de paiement d'heures supplémentaires, notamment dans le cadre de l'organisation des élections et du passage de la flamme,
- Une dotation aux provisions pour 165k€
- L'ajustement des crédits des chapitres 011 (62k€) et 65 (60k€) pour pallier aux dépenses imprévues de fin d'année et équilibrer la section.

En investissement, il est proposé d'annuler les 1 000 000 € d'emprunt qui ne seront pas mobilisés en cette fin d'année.

<b>Investissement</b>				
Dépenses		Recettes		
Chapitre	Total	Chapitre	Total	
10012 Equipements autres bâtiments	-78	13 Subventions d'investissement	59 000	
10021 PNRU2 - Cerfs Volants (GSVH)	-500 000	16 Emprunts et dettes assimilées	-1 000 000	
10022 PNRU2 - Léo Lagrange	-90 000			
10025 PNRU2 - Prom, Tilleuls et abords	-200 000			
10026 Centre de loisirs l'Eléphant	5 000			
10033 Equipements sportifs	-25 000			
10035 Equipements autres bâtiments	86 924			
10038 Percée Musarde liaison Grosse borne	-20 000			
10041 Transformation de la Rotonde en Cyberbase	-226 000			
10042 Amélioration des bâtiments scolaires	19 797			
<b>Dépenses d'investissement réelles</b>	<b>-949 357</b>			
040 Opération d'ordre entre sections	8 357			
Opérations d'ordre	8 357	Opérations d'ordre		
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>-941 000</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>-941 000</b>	

Les recettes d'investissement supplémentaires émanent de subventions, notamment du projet NEFLE (35k€) et du FIPD (33k€).

En dépenses d'investissement, les crédits de paiement de différentes autorisations de programme sont reportés sur l'année 2025 pour 1 M€, notamment pour le GS Victor Hugo (-500 k€), pour la promenade des tilleuls et ses abords (-200k€) et la réhabilitation de la Rotonde (-226k€).

Les recettes nouvelles permettent d'ajuster les crédits des opérations d'équipement des bâtiments communaux et des bâtiments scolaires.

Des opérations d'ordre, sans impact financier, sont prévues pour 8 357€.

L'adoption de cette décision modificative n°2 portera le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 74 549 554 €.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **ADOpte** la décision modificative n°2, équilibrée avec les écritures d'ordre à la somme de - **408 000 €**.
- **ADOpte** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.



**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES :

Pour : 30

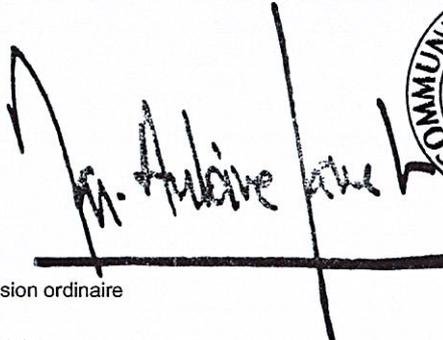
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10 novembre 2024

Présenté par le Maire, Marc-Antoine JAMET (1),

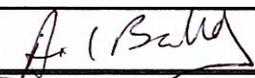
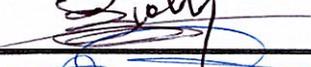
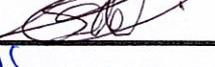
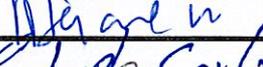
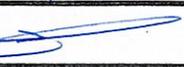
A Hôtel de Ville, le 18 novembre 2024

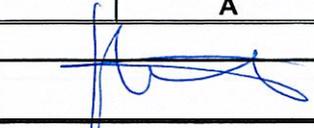
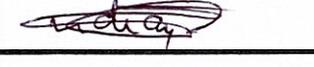
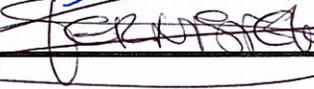
  


Délibéré par l'assemblée de la commune de Val-de-Reuil (2), réunie en session ordinaire

A Val-de-Reuil, le

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune de Val-de-Reuil (2),(3).

AIT BABA Lahsaine	
ALTUNTAS Inci	
AVOLLE Christian	
BALUT Benoît	
BATAILLE Catherine	
BENAMARA Fadilla	
COPLO Christophe	
COQUELET Jean-Jacques	
DEBOISSY Béatrice	
DELIENCOURT Géraldine	
DESLANDES Maryline	
DORDAIN Rachida	
DUVALLET Catherine	
GASSA Daniel	
GHOUL Nabil	
GODEFROY Baptiste	
GRESSENT Patrick	
GUILLON Mark	
GUTH Tanja	
JAMET Marc-Antoine	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
LECERF Jacques		
LEFEBVRE Aurélie		
LEGO Dominique		
LOUBASSOU Grace		
MANTSOUAKA MASSALA Vanessa		
MARC Benjamin		
NDIAYE Ousmane		
POUHE Jeanne		
ROUSSELIN Stéphanie		
SABIRI Ayoub		
TERNISIEN Sandra		
THIERY William		
VINCENT Anne-Cécile		

Certifié exécutoire par le Maire, Marc-Antoine JAMET (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le \_\_\_\_\_, et de la publication le \_\_\_\_\_ A, le \_\_\_\_\_

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.